



VILLE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Projet Educatif



« LES ENFANTS SONT DE GRANDS SAGES : ILS SAVENT S'ÉMERVEILLER, S'AMUSER, RIRE, SE CONCENTRER SUR LE MOMENT PRÉSENT, DORMIR QUAND ILS SONT FATIGUÉS. ILS SONT SIMPLES ET SANS PRÉJUGÉS. NOUS AVONS BEAUCOUP À APPRENDRE D'EUX. »

CATHERINE RAMBERT

SOMMAIRE

- 1/ INTRODUCTION AU PROJET EDUCATIF**
- 2/ LA VILLE**
- 3/ LES VALEURS ET INTENTIONS EDUCATIVES**
- 4/ LES ACTEURS EDUCATIFS**
- 5/ LE PROJET D' ACTIONS**
- 6/ LA DEMARCHE EDUCATIVE ET LES PARTENARIATS**
- 7/ L'ACTUELLE MISE EN ŒUVRE**

I / Introduction au projet éducatif

Accueillir des enfants de manière collective en dehors du cadre familial constitue un acte éducatif. Cet accueil permet en effet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Les temps d'accueil, qu'ils soient périscolaires ou extrascolaires, participent à l'éducation de l'enfant et lui offrent la possibilité de s'approprier un environnement, d'enrichir et développer ses propres expériences.

Aux côtés de l'école et de la famille, ils représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant ou du jeune, lui permettant ainsi de prendre des responsabilités et de construire des relations différentes avec d'autres structures, d'autres environnements et d'autres personnes.

Le projet éducatif vise ainsi à formuler les objectifs, les intentions éducatives et les valeurs principales de la ville à travers une démarche éducative et un plan d'actions commun à l'ensemble des acteurs éducatifs qui œuvrent en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.

C'est parce qu'elle est soucieuse du devenir de sa jeunesse que la Ville de SAINT ETIENNE DE CHIGNY a souhaité se doter d'un projet éducatif ambitieux.

Ce document, qui s'adresse aussi bien aux familles qu'aux personnels de la ville, doit être un outil de travail collectif qui permet d'agir.

Il a été élaboré dans un premier temps pour l'ouverture du Service Jeunesse, grâce au travail réalisé avec les différents acteurs des accueils à caractère éducatif de la ville et aux constats réalisés sur le terrain. Cela suppose donc que chacun inscrive son action dans ce cadre. Cela renforce la responsabilité de chacun pour affirmer collectivement des valeurs éducatives et pour les traduire dans de réels projets pédagogiques.

Ces valeurs sont bel et bien liées aux réalités des publics accueillis au quotidien dans les structures municipales.

La réussite de ce projet éducatif passe aussi par les parents et la famille qui ont un rôle fondamental et sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Les structures des services de la ville de SAINT ETIENNE DE CHIGNY ont pour but de diversifier et de compléter au mieux l'offre éducative sans se substituer à la mission que les parents et les enseignants doivent assurer. Ces structures s'appuient sur un projet pédagogique construit par des professionnels, préparés et validés avec les partenaires (CAF ; PMI ; DDCS.) dans leurs champs de compétences respectifs.

L'objectif de la ville, au travers de ce projet éducatif, est de mettre en œuvre des actions en cohérence avec les orientations politiques de la municipalité, des attentes de ses habitants, ainsi qu'une organisation et une action concertées et structurées pour être efficaces et durables dans le temps.



2/ La Ville

Située en Indre et Loire, à 17 km à l'ouest de Tours, la commune de Saint Etienne de Chigny compte 1521 habitants dont 180 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire en 2017.

Elle est membre de Tours Métropole Val de Loire.

Dotée d'un patrimoine riche elle a su garder son âme de village en se protégeant d'une urbanisation désordonnée.

Saint Etienne de Chigny est composée de deux villages. L'origine du village niché dans la vallée de la Bresme se trouve au Vieux Bourg.

Quelques maisons anciennes datant du XVIIème et XVIIIème entourent l'actuelle église qui remplace l'édifice du XIIème.

Des poutres sculptées supportent la charpente à sept pans. Quelques traces de peintures murales, des fonts baptismaux surmontés d'une pyramide polydrome rappellent les origines de cette construction.

Actuellement c'est la partie qui s'étend sur le plateau de la Gâtine Tourangelle sur la rive droite de la Loire qui représente l'essentiel de la commune. On y trouve mairie, écoles et «nouvelle église», ainsi que quelques commerces.

Cette partie au sud de la commune, qui s'est développée avec l'essor de la batellerie possède un riche patrimoine composé du manoir d'Andigny et de nombreuses habitations troglodytiques.

Les 2 hameaux qui furent indépendants jusqu'en 1963, sont entourés de nombreux hameaux comme la Queue de Merluce, la Brosse, l'Arnerie, la Bergerie, les Ruaux et le Pont Clouet.

La superficie totale de la commune est de 2111 ha dont près de la moitié en forêt.

Ses habitants, **les Stéphanois**, bénéficient d'une vie associative, culturelle et sportive particulièrement développée grâce à des associations dynamiques et des équipements adaptés.

Les écoles de la commune comptent 73 élèves en maternelle (3-5 ans) et 107 en élémentaire (6-10 ans), sur l'année scolaire 2016/2017, pour un total de 180 élèves.

Dans les années à venir, la commune a pour projet, en tenant compte sur son territoire du contexte spécifique environnemental, paysager et patrimonial, d'assurer la croissance de la population à un rythme régulier (dans un but premier de maintenir des effectifs réguliers pour l'école) et de diversifier le parc de logements pour permettre un parcours résidentiel développé (jeunes, personnes âgées...).

La commune souhaite également permettre aux habitants d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité, en préservant ceux-ci et en valorisant les espaces naturels.



3/ les valeurs et intentions éducatives.

Basées sur la valorisation de la personne et sur le respect de l'intégrité physique et morale de l'enfant et du jeune, les activités des structures d'accueil et de loisirs de la commune de Saint Etienne de Chigny se doivent d'être conformes au projet qui s'articule autour des valeurs suivantes:

> S'épanouir au fil du temps

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par **la prise en compte de ses besoins**, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de **sécurité affective et morale**, ce qui suppose la mise en place de **repères stables** et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies voire négociées et formalisées).

Dans les structures d'accueil et de Loisirs, l'enfant a besoin de grandir, de s'affirmer, de se sentir libre, de décider et d'être maître de ses actes. Il faut lui laisser la liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins, et surtout ses envies.

> Trouver sa place, intérêts et satisfactions

L'enfant doit pouvoir évoluer au sein d'un groupe dont l'échelle et l'organisation lui permettent de **gérer ses relations** et ses **espaces de liberté** et d'y trouver des réponses à ces / ses besoins. L'enfant doit trouver dans son activité une source de satisfaction qui lui permet **d'agir sur / dans un milieu donné** et de s'inscrire dans une **chaîne valorisante**.

> Exister en tant que personne à part entière

L'enfant doit être en situation de confiance mais aussi **de reconnaissance**. Il doit être accompagné par des adultes bienveillants, c'est-à-dire à l'écoute et qui tiennent compte de sa parole. L'encourager aussi par ces gestes et paroles à s'impliquer dans un groupe et à favoriser la vie en collectivité fait parti d'une démarche d'intégration et de citoyenneté voulue.

Respecter son choix lorsque la liberté de choisir lui a été donnée. L'enfant doit bénéficier des conditions qui lui permettent de **gagner en autonomie**.

4/ les acteurs éducatifs

Ce projet éducatif, élaboré par la commune, définit les valeurs éducatives que l'organisateur souhaite voir se mettre en place. Les objectifs fixés seront suivis et évalués.

Il est la référence pour toutes les équipes exerçant dans les structures d'accueil de la commune et sert de trame de conduite de travail pour l'élaboration du projet pédagogique des différentes équipes.

En concertation avec les équipes d'animation, le Directeur ou le Responsable a pour mission de rédiger, de réaliser et d'évaluer le projet pédagogique de la structure communale concernée.

Les compétences et qualifications des directeurs et/ou responsables doivent également permettre leur investissement dans l'organisation de l'accueil, la traduction du projet éducatif en concertation avec le Directeur du Service Jeunesse, et le recrutement d'une équipe en adéquation avec le projet et le public accueilli.

L'accueil de mineurs est mis en œuvre par un service public. De ce fait une administration sérieuse est en place avec une Direction, une équipe d'animation ou des agents attachés au service, où chacun a une responsabilité pour mettre en œuvre le projet d'accueil. Cette organisation respecte certaines règles. Les qualifications du personnel semblent donc indispensables pour assurer l'accueil éducatif des enfants et/ou des jeunes, ainsi que celui des parents.

L'amélioration progressive et la qualité des conditions d'encadrement ou d'accueil au sein des structures passera par:

1. Une bonne appropriation du projet éducatif par l'ensemble des responsables du site, en contribuant à son élaboration et à son évaluation par le Directeur du Service Jeunesse.
2. L'élaboration d'un projet pédagogique complet et précis, écrit et mis en place par l'ensemble de l'équipe d'animation sous la responsabilité du directeur, dans le respect du projet éducatif.
3. Une rédaction de projets d'animation que chaque animateur et agent conçoit en lien direct avec les enfants. Les activités proposées tiennent compte des programmes des autres animateurs et sont coordonnées par le directeur. Des temps de bilans réguliers seront nécessaires pour réévaluer les attentes du public.
4. Des temps de concertation et de travail en commun, organisés et respectés, selon un planning fixé par la direction.
5. Le suivi du personnel : le directeur dans sa fonction de tuteur accompagne la formation des animateurs stagiaires.

6. Une information claire: les animateurs doivent connaître les moyens mis à leur disposition à l'issu de l'élaboration du projet pédagogique : locaux disponibles effectivement, matériel pédagogique, budget, et anticiper au mieux les éventuelles demandes spécifiques.

7. La répartition de l'équipe: à l'occasion de la constitution de l'équipe pédagogique, le responsable de site ou le directeur veillera à un équilibre des compétences (complémentarité technique, mixité...).

8. Une stratégie de fidélisation de l'équipe d'encadrement doit être élaborée. Un turnover important et fréquent nuit à la qualité de l'accueil, ainsi que pour le repérage de l'enfant qui s'identifie aux adultes qui l'accompagnent. La recherche de qualité passe, dans ce cas, par un effort de la part de l'organisateur pour stabiliser et fidéliser une équipe.

9. Une écoute pour les demandes de formation du personnel et notamment l'incitation et l'accompagnement des non qualifiés, sur des temps formels comme des temps d'évaluation par exemple.

L'équipe d'encadrement :

L'équipe est composée de personnel qualifié titulaire et contractuel.

Les normes d'encadrements sont respectées dans chaque secteur d'activité.

Les activités proposées sont déclinées en fonction des compétences des animateurs ou chacun est invité à mettre ses compétences au service du projet.

Un accueil périscolaire est proposé aux familles le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

Le service de restauration est assuré par des agents de service et des encadrants. Les enfants de plus de 6 ans, dans une logique de vouloir encourager à développer l'autonomie, se servent eux-mêmes (alimentation et boisson) sous la surveillance des encadrants qui font en sorte que le repas soit aussi un moment éducatif.

L'entretien des locaux est assuré par le personnel municipal.



5/ le projet d'actions

Le service Jeunesse de la mairie de Saint Etienne de Chigny a pour mission :

L'aménagement du temps de l'enfant et du jeune en dehors de son temps scolaire en matière de garde, de loisirs et d'éducation à la citoyenneté.

Les actions du service se caractérisent par les actions suivantes :

L'accueil de la petite enfance (jusqu'à 3 ans) (contrat enfance jeunesse avec le RAM de Fondettes, la Crèche de Luynes)

Les activités périscolaires et de vacances (de 3 à 11 ans) :

Elles s'adressent aux enfants de maternelle et d'élémentaire : accueil pré et post scolaire, les mercredis, petites et grandes vacances scolaires.

Un Conseil Municipal des Jeunes :

Mis en place depuis le 21 Mars 2015, il est actuellement composé de 8 jeunes. Son encadrement est assuré par le directeur du Service Jeunesse.

Les temps d'échanges et de rencontre sur les temps scolaires et les TAPS

La gestion des transports scolaires sur la commune.

Pour encadrer et animer toutes ces actions, des agents de la ville (permanents et saisonniers) qualifiés et diplômés accueillent ces différents publics.

La vie de l'enfant est rythmée par sa croissance, sa vie familiale et sa scolarité.

Le rôle du service Jeunesse est de veiller à la bonne coordination entre ces structures, ainsi que de l'accompagnement de la vie scolaire et des relations, avec les enfants et les parents.

La mission du Service Jeunesse tend à impulser tous ces facteurs pour continuer à dynamiser la commune et la qualité de vie de ses habitants.

6/ la demarche educative et les partenariats:

Agir et évoluer, ensemble :

Valoriser le rôle éducatif des familles et être à leur écoute sera une des priorités majeures du Service Jeunesse.

1. Pour le dialogue entre professionnels et parents

- Renforcer les liens familles/professionnels en permettant l'implication des parents et en favorisant les contacts au maximum.
- Favoriser les échanges de pratiques entre parents, entre parents et professionnels, et entre professionnels en développant des outils de communication précis.
- Organiser des manifestations conviviales et/ ou solidaires associant les familles et les autres éducateurs dans le but de partager sur des moments conviviaux le travail réalisé.
- Informer les parents des avancées du projet éducatif et du suivi des objectifs fixés.

2. Pour le soutien et l'accompagnement des familles

- Mettre en place des temps spécifiques associant enfants/parents
- Mise à disposition d'un lieu pour recevoir enfants/parents à la Mairie au bureau du Service Jeunesse
- Informer régulièrement par le biais de conférences/débats, les familles sur des thèmes liés à l'éducation et proposer les manifestations allant dans ce sens des partenaires jeunesse

Développer, entretenir et valoriser le partenariat éducatif :

1. Pour la structuration du partenariat éducatif et son développement :

- Articuler les différentes politiques et les différents dispositifs liés à l'éducation
- Soutenir et promouvoir les actions qui s'inscrivent dans les objectifs du projet éducatif de la commune
- Favoriser les manifestations nécessitant une implication inter-associative
- Associer les acteurs éducatifs locaux à l'élaboration et au suivi des projets municipaux liés à l'éducation

2. Pour la qualification et la formation des intervenants :

- Informer régulièrement par le biais de conférences/débats, les acteurs sur des thèmes liés à l'éducation
- Mesurer les besoins des acteurs pour définir les axes d'une démarche de formation
- Impliquer les diverses commissions municipales à l'information et/ou à la formation de leurs personnels sur les questions éducatives

La reconnaissance des enjeux éducatifs, au sein de la société et sur le plan local de la commune, et les valeurs partagées et promues par la commune conduisent à affirmer les ambitions éducatives permanentes suivantes au cœur du projet éducatif :

- Etre à l'écoute des parents dans leur autorité et leur responsabilité, être disponible pour eux en proposant des services d'accueil adaptés à la diversité des âges des enfants et des situations familiales, en facilitant l'accès à des loisirs éducatifs de qualité, en privilégiant des relations de coopération confiantes entre les parents et l'ensemble des acteurs de la commune amenés à intervenir auprès des enfants.
- Accompagner l'école dans sa mission d'éducation nationale, en se concertant et en s'associant aux enseignants et aux élèves pour obtenir les meilleures conditions de scolarité possible, en proposant avec les enseignants et les parents d'élèves un aménagement et une évolution des temps périscolaires tenant compte à la fois des besoins des enfants et des familles et des exigences d'une scolarité réussie et épanouie.
- S'appuyer sur l'ensemble des associations locales sportives, culturelles ou sociales dont l'action contribue à enrichir l'environnement éducatif des enfants, des adolescents, des familles, tout en participant à la vie sociale de la commune.
- Favoriser les coopérations entre les différents acteurs éducatifs : concertation et temps de rencontre, partenariat, mutualisation des compétences et des ressources, évaluation partagée....
- Prendre en compte et envisager les nouveaux besoins



7/ l'actuelle mise en oeuvre:

La restauration scolaire

Le temps de restauration scolaire est un temps essentiel pour l'enfant. Il doit constituer pour l'enfant un temps de détente, de repos, de convivialité mais être considéré comme un temps éducatif à part entière.

Le temps de restauration est, en effet, un réel temps éducatif où le personnel doit expliquer, stimuler, montrer et aider l'enfant tout en lui laissant le temps de déguster.

Il est l'occasion de lui apprendre l'importance de la nutrition et de l'hygiène.

Il s'agit donc d'un temps éducatif en continuité avec les autres temps de l'enfant, qu'il soit dans le cadre de l'animation ou non.

Ainsi, le temps méridien (hors repas), est également un temps d'apprentissage. C'est pourquoi l'équipe d'animation pourra y développer des ateliers pédagogiques adaptés au rythme et aux besoins des enfants en s'appuyant sur le partenariat avec tout le personnel encadrant.

Notre objectif principal est donc d'harmoniser davantage les pratiques éducatives actuelles notamment autour de la nutrition, de l'hygiène, de la découverte et de l'autonomie.

Le temps périscolaire

Le groupe scolaire de la ville dispose aujourd'hui d'une offre éducative périscolaire qui s'articule autour des pôles maternels et élémentaires.

Ainsi, nous répondons à une offre éducative diversifiée et de qualité avec le souci d'un équilibre géographique des équipements et des services.

En effet, ces structures permettent d'offrir un mode d'accueil important aux familles mais également des activités éducatives respectant les rythmes de l'enfant, conservant aussi ses repères pour les locaux.

Elles permettent à l'enfant de s'épanouir tout en répondant à ses étapes de développement et en favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité. Elles favorisent la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant dans la journée.

Les TAPS et les temps de garderie s'inscrivent parfaitement dans notre projet éducatif puisqu'ils favorisent, dans la continuité des autres offres éducatives, l'épanouissement et l'enrichissement de l'enfant, afin qu'il devienne un véritable citoyen. L'un des principaux objectifs du Service dans l'avenir vise à continuer d'harmoniser les pratiques éducatives notamment à travers l'élaboration des projets pédagogiques avec l'équipe d'animation et de continuer à développer des temps de partage et d'échange entre les différents partenaires éducatifs (qu'ils soient locaux ou extérieurs) pour enrichir ces temps d'accueil.

L'offre TAPS et garderie est proposée le lundi, mardi, jeudi de 15h45 à 18h30 et le vendredi de 15h15 à 18h30, puis tous les jours de 7h30 à 8h50.

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

Afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille, nous nous attachons donc à développer une offre éducative diversifiée et de qualité notamment concernant le temps libre des enfants et des jeunes à savoir les mercredis et les petites et grandes vacances scolaires.

L'accessibilité à cette offre pour tous est favorisée par son implantation géographique et à une tarification adaptée et individualisée en rapport avec les revenus des familles.

L'accueil de loisirs est avant tout une entité qui dispose de locaux et de matériel adaptés ainsi que du personnel professionnel compétent et qualifié.

Il permet aux enfants de trouver leur place au sein d'un groupe, de s'exprimer, de réinvestir des connaissances ou des savoirs, mais également de découvrir des univers ou des potentiels inconnus. Ils sont ainsi accompagnés vers une autonomie pour faire d'eux de véritables citoyens au travers des actions éducatives basées sur le plaisir et la convivialité.

Dans cet accompagnement à la citoyenneté, de nombreuses actions sont menées par l'ALSH. Nous pouvons également signaler la création du Conseil Municipal des Jeunes sur la ville qui s'inscrit dans cette même démarche.

Toutefois si cette cohérence est essentielle, l'élaboration d'un projet pédagogique par la structure va permettre d'identifier ses spécificités et ainsi de répondre au plus près aux besoins de chacun des enfants accueillis et de leurs familles.

L'accueil de Loisirs s'attachera ainsi à appliquer ces principes et entre autres :

-le respect de la laïcité

-le devoir pour tous quelles que soient leurs fonctions de respecter, de faire respecter et d'appliquer toutes les règles de vie définies notamment par le règlement intérieur

L'accueil de loisirs de Saint Etienne de Chigny devra permettre aux enfants de favoriser :

L'épanouissement culturel, intellectuel et physique par :

-des activités artistiques diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre...

-des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.

-des activités manuelles qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux.

-des activités physiques et sportives en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées dans le cadre scolaire.

Leur éveil à la vie sociale et à la prise de responsabilités par :

-l'organisation et la participation à la vie de groupe en élaborant des règles de vie en commun, en participant à la préparation et à la prise en charge des activités, en étant responsable du matériel et des locaux mis à disposition et en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage et sécurité).

-l'équilibre entre individualité et vie de groupe en favorisant l'intégration pour trouver sa place dans le groupe, en développant la rencontre entre les enfants selon les âges, le sexe, les origines, en apprenant à comprendre / connaître / respecter les différences et s'entraider, et enfin en rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social.